

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE Thouet en 2016

1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte	2
2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE	6
3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation	9
4. Actions de communication 2016	14
5. Budget et financement de l'année 2016	14
6. Analyse – bilan – perspectives	15
7. Annexes	17

Document validé par la CLE du SAGE Thouet le 17 mai 2017

Le Président de la CLE du SAGE Thouet
Olivier CUBAUD

Pour le Président empêché
La 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE
Madame Sophie TUBIANA



1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte

- Caractéristiques générales

Le Thouet, dans le périmètre du SAGE, draine un bassin versant d'environ 3 375 km² et parcourt 152 km de sa source sur la commune du Beugnon (79) à sa confluence avec la Loire à Saint-Hilaire-Saint-Florent (49), en aval de Saumur. Les principaux affluents du Thouet sont :

- en rive gauche : le Cébron (30 km), le Thouaret (52 km) et l'Argenton (71 km)
- en rive droite : la Dive du Nord (73 km).

L'Arrêté Inter-Préfectoral du 20 décembre 2010 délimite le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet. En 2016, la SAGE Thouet comprend 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire), 3 départements (Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire), 10 Communautés de Communes et 3 Communautés d'Agglomération pour un total de 186 communes (au 1^{er} janvier 2017, le nombre de collectivités va évoluer suite à la réforme territoriale). Les principales villes du territoire sont Saumur (27 523 hab.), Bressuire (18 966 hab.), Parthenay (10 300 hab.), Thouars (9 462 hab.), Doué la Fontaine (7 521 hab.) et Loudun (6 819 hab.).

L'Arrêté préfectoral du 21 avril 2016 portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet désigne les 62 membres de la CLE. À noter que la CLE devra être renouvelée en octobre 2017.

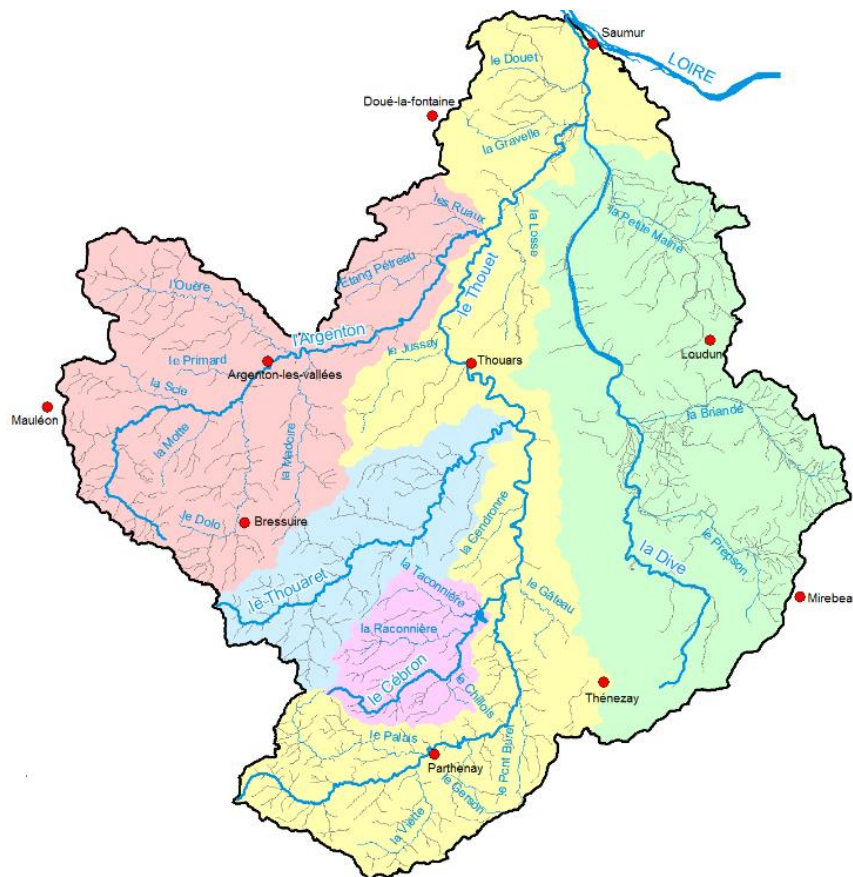


Figure 1 : Le périmètre du SAGE Thouet (SMVT, 2014)

- État des masses d'eau

La mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet est justifiée puisque la plupart des masses d'eau superficielles et souterraines n'atteint pas les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Ci-dessous, les états et objectifs des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin du Thouet (données SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021).

33 masses d'eau superficielles :

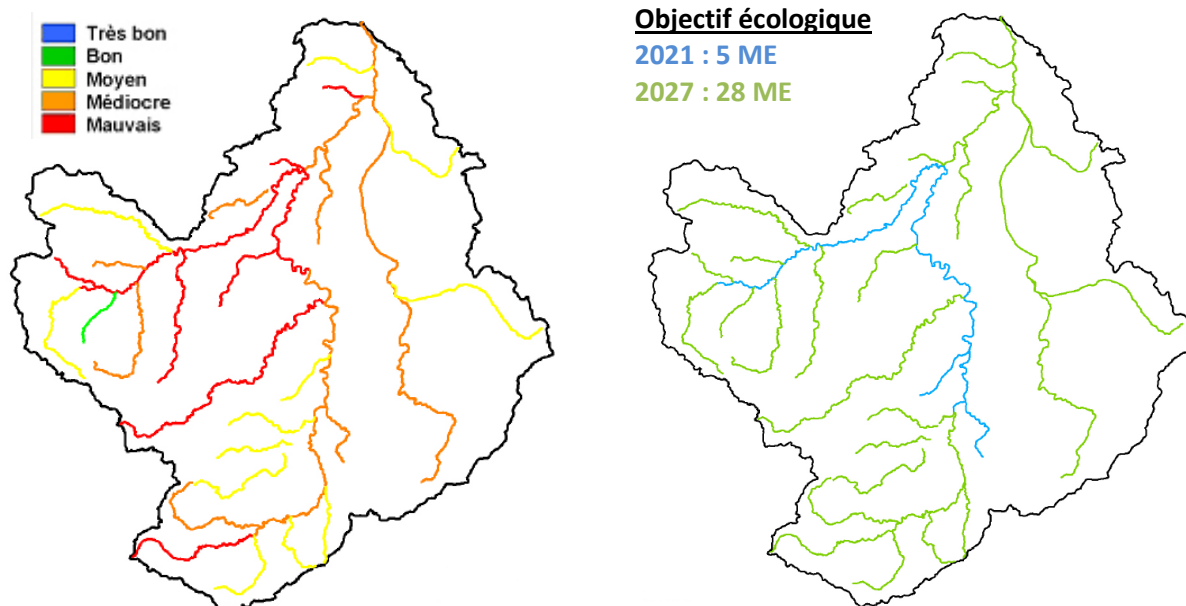


Figure 3 : États et objectifs écologiques des masses d'eau superficielles en 2013 (SDAGE 2016-2021, AELB 2015)

10 masses d'eau souterraines :

Code masse d'eau	Intitulé de la masse d'eau	État Chimique	Paramètre Nitrates	Paramètre Pesticides	Objectif chimique (SDAGE 2016-2021)	État quantitatif	Objectif quantitatif (SDAGE 2016-2021)	Risque global
FRGG032	LE THOUÉ	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG064	CALCAIRES ET MARNES DE L'INFRA-TOARCEN AU NORD DU SEUIL DU POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG065	CALCAIRES ET MARNES DU DOGGER DU BV DU THOUET	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, chimique)
FRGG067	CALCAIRES À SILEX CAPTIFS DU DOGGER DU HAUT-POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG072	CALCAIRES ET MARNES DU JURASSIQUE SUPERIEUR DU HAUT-POITOU	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Mauvais	2021	Risques (nitrate, chimique)
FRGG073	CALCAIRES DU JURASSIQUE SUPERIEUR CAPTIF DU HAUT-POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG082	CALCAIRE JURASSIQUE DE L'ANTICLINAL LOUDUNAIS	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, chimique)
FRGG087	CRAIE DU SENO-TURONIEN DU BV DE LA VIENNE	Mauvais	Mauvais	Mauvais	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, pesticide, chimique)
FRGG122	SABLES ET GRES LIBRES DU CENOMANIEN - UNITÉ DE LA LOIRE	Bon	Bon	Bon	2015	Mauvais	2021	Risque (quantitatif)
FRGG142	SABLES ET GRES CAPTIFS DU CENOMANIEN - UNITÉ DE LA LOIRE	Bon	Bon	Bon	2015	Mauvais	2015	Respect

Figure 2 : États et objectifs chimiques et quantitatifs des masses d'eau souterraines en 2013 (SDAGE 2016-2021, AELB, 2015)

- Historique

Le SAGE Thouet est en cours d'élaboration. L'historique de la démarche est rappelé dans le tableau suivant :

2005		Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude de préfiguration du SAGE Thouet.
2008		Élaboration du dossier préalable au SAGE - Consultation des collectivités et organismes sur le périmètre du SAGE.
2009	Février à avril	Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude juridique sur la réflexion de la mise en œuvre du SAGE Thouet.
2010	26 juillet 2010	Avis favorable du comité de bassin Loire Bretagne sur le périmètre du SAGE
	20 décembre	Arrêté de périmètre du SAGE Thouet
2011	14 octobre	Arrêté de composition de la CLE , début de l'élaboration du SAGE Thouet.
2012	31 janvier	1^{ère} réunion de CLE : Élection du Président de la CLE et du bureau, désignation de la structure porteuse (SMVT et Saumur Agglo).
	juillet	Recrutement d'une cellule d'animation (1 animateur + 1 technicien à mi-temps + 1 assistante administrative à mi-temps).
	4 décembre	2^{ème} réunion de la CLE : Méthodologie d'élaboration de l'état initial du SAGE, validation des représentants du collège des usagers au bureau.
2013	15 et 16 mai	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la réalisation de l'état initial.
	12 juin	3^{ème} réunion de CLE : 1 ^{er} bilan des commissions thématiques. Identification des études complémentaires.
2014	16 janvier	4^{ème} réunion de la CLE : Validation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet ». Validation des modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet.
	30 septembre	5^{ème} réunion de la CLE : Réélections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau
	9 décembre	6^{ème} réunion de la CLE : Présentation des résultats finaux de l'étude « Pratiques et pressions agricoles ». Point sur l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Lancement de l'étude sur « l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts ».
2015	24 et 25 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la validation de l'état initial.
	15 avril	7^{ème} réunion de la CLE : Validation de l'état initial du SAGE et identification des compléments à apporter. Restitution des résultats de l'étude sur l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts. Consultation du projet de SDAGE 2016-2021.
	29 septembre	8^{ème} réunion de la CLE : Lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE ». Méthodologie pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau (79). Réélection partielle du Bureau de la CLE.
2016	27 et 28 janvier	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE.
	4 février	9^{ème} réunion de la CLE : Point d'avancement du diagnostic du SAGE. Cartographie des cours d'eau. GEMAPI sur le bassin du Thouet : validation du lancement d'une étude de préfiguration de la GEMAPI.
	29 mars	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition des enjeux et objectifs du SAGE.
	1 ^{er} juin	10^{ème} réunion de la CLE : Validation du diagnostic du SAGE . Élection partielle du Bureau de la CLE. Validation de la méthodologie de terrain de la cartographie de cours d'eau 79. Cahier des charges de l'étude GEMAPI. CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton.

Lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, M. Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (**SMVT**), a été élu Président de la CLE. Il est accompagné par deux Vice-présidents, Jean-Pierre ANTOINE, Délégué de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » (**CASLD**), et Hubert BAUFUMÉ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais (**CCPL**).

Le SAGE Thouet est co-porté par deux structures, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement ».

La cellule d'animation du SAGE Thouet est composée de :

- Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet à temps plein, en poste depuis le 10/11/2014,
- Alexis PACAUD, technicien SAGE à mi-temps, en poste depuis le 19/01/2015,
- Claudie PAITREULT, assistante administrative à 12h/semaine, depuis le 03/02/2014.

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

- Rappel des réunions de la CLE et du bureau

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	État		
Séance de la CLE du 4 février 2016	15/32 + 1 mandat	8/16	4/14	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 29 septembre 2015 2. Validation du rapport d'activité 2015 de la CLE du SAGE Thouet 3. Point d'avancement du diagnostic du SAGE 4. Méthodologies des cartographies des cours d'eau 5. Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet 6. Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du rapport d'activité 2015 de la CLE. - Présentation de l'actualisation de l'état initial du SAGE et point d'avancement sur l'élaboration du diagnostic du SAGE (restitution des échanges des commissions de travail du SAGE). - Validation de la méthodologie d'élaboration de la cartographie des cours d'eau 79 sur le bassin du Thouet. - Validation du portage d'une étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet par le SAGE.
Réunion de Bureau du 19 mai 2016	5/8 (suite aux élections régionales et la création de nouvelles communes, 2 sièges du Bureau sont à pourvoir, des élections seront organisées lors de la CLE du 1 ^{er} juin 2016)	2/4	3/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du diagnostic du SAGE 2. Cahiers des charges de l'étude de Préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet 3. Préparation de la CLE du 1^{er} juin 2016 4. Questions diverses (CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton) 	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution du diagnostic du SAGE (enjeux, objectifs) et des échanges des commissions de travail. - Validation du cahier des charges de l'étude GEMAPI. - Information du souhait des Chambres d'Agriculture 79 et 49 de l'élaboration d'un CTGQ sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton.

<p>Séance de la CLE du 1^{er} juin 2016</p>	<p>18/32 + 4 mandats</p>	<p>10/16</p>	<p>4/14 +1 mandat</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte-rendu de la CLE du 4 février 2016 2. Élections « Bureau de la CLE » 3. Validation du diagnostic du SAGE 4. Validation de la méthodologie d'expertise terrain - Cartographie des cours d'eau 79 5. Cahier des charges de l'étude GEMAPI 6. Sollicitation des Chambres d'Agriculture 49 et 79 : CTGQ 7. Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement partiel du Bureau de la CLE suites aux élections régionales et la création de nouvelles communes : <ul style="list-style-type: none"> • M. Nicolas GAMACHE, Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine • M. Robert GIRAULT, Mairie de La Coudre - Validation du diagnostic du SAGE. - Validation de la méthodologie d'expertise terrain pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau 79 du bassin du Thouet. Présentation du guide d'entretien des cours d'eau. - Présentation du cahier des charges de l'étude GEMAPI. Validation du comité de pilotage de suivi de l'étude. - Information du souhait des Chambres d'Agriculture 79 et 49 de l'élaboration d'un CTGQ sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton. Validation du principe de non prise en charge de la gouvernance de ce contrat par la CLE (demande d'avis de la CLE sur la composition du futur comité de pilotage CTGQ).
<p>Réunion de Bureau du 13 décembre 2016</p>	<p>4/8</p>	<p>2/4</p>	<p>3/4</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande d'avis sur l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC de la Dive du Nord 2. Composition du comité de pilotage du CTGQ Thouet – Thouaret – Argenton 3. Point d'avancement de l'étude GEMAPI 4. Résultats des inventaires zones humides 2016 du Pays de Gâtine 5. Échéances 2017 6. Informations complémentaires et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'avis sur le dossier AUP de l'OUGC Dive du Nord : Validation du courrier réponse à la DDT 86. - Information sur la proposition de composition du comité de pilotage du CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton qui sera soumis à l'avis de la CLE lors de la prochaine séance plénière. - Point d'avancement de l'étude GEMAPI (état des lieux, diagnostic du territoire). - Présentation des résultats des inventaires zones humides de 2016.

Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet : <http://www.saqethouet.fr/documentation.html>

- Dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2016

Les opérations soumises à déclaration ou autorisation doivent être communiquées au Président de la Commission Locale de l'Eau lorsque l'opération déclarée est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé ou qu'elle y produit des effets.

Cette consultation permet aux membres de la CLE d'étudier la compatibilité du projet présenté avec le SAGE. **Ce type de délibération ne peut être pris que sur la base d'un SAGE approuvé par le Préfet et entré en phase de mise en œuvre. Or, le SAGE Thouet étant en phase d'élaboration, la CLE ne peut pas formuler d'avis sur la comptabilité du projet. Il convient donc de ne pas parler d'avis mais plutôt d'un « porté à connaissance » à destination des membres de la CLE.**

Par conséquent, les dossiers de cette nature sont diffusés sur le site internet du SAGE et par mail. Les membres de la CLE peuvent faire remonter leurs remarques qui sont ensuite adressées à la structure sollicitant l'avis. Les membres de la CLE peuvent également exprimer leurs observations lors des enquêtes publiques.

Voici les dossiers portés à connaissance de la CLE en 2016 ayant fait l'objet d'un courrier réponse :

- **18 janvier 2016** : « Aménagement d'ouvrages hydrauliques visant à la restauration du Thouaret sur les communes de Faye-l'Abesse et Chiché » transmis par la DDT 79.

- **11 février 2016** : « Aménagement d'un demi-échangeur RD35-RN149 sur la commune de Bressuire » transmis par la DDT 79.

- **27 juin 2016** : « Régularisation d'un plan d'eau sur les communes de Beaulieu-sous-Parthenay et Vouhé » transmis par la DDT 79.

- **7 juillet 2016** : « Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Saumurois » transmis par le Syndicat Mixte du Grand Saumurois.

- **28 octobre 2016** : « Demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de la Dive du Nord » transmis par la DDT 86.

- Avis sur les projets de contrats territoriaux

Dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leur présentation au conseil d'administration.

Concernant les SAGE en cours d'élaboration, il est important que les CLE soient informées sur le projet de CT. En effet, bien que le projet de SAGE ne soit pas abouti, il est nécessaire qu'il y ait une information/communication entre la CLE et le comité de pilotage du CT.

Dans ce cas, l'avis motivé de la CLE est également demandé. La CLE doit vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de CT sont cohérents avec ceux du SAGE en préparation. Ainsi, en l'espèce, l'avis motivé signifie que la CLE doit expliquer et argumenter les conclusions de son avis.

Au cours de l'année 2016, la CLE n'a pas été sollicitée pour émettre un avis sur un projet de Contrat Territorial.

3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

En plus de l'organisation et de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, la cellule d'animation a suivi les dossiers suivants :

- Lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE Thouet »

Pour permettre la poursuite de l'élaboration du SAGE, les membres de la CLE ont fait appel à un prestataire, le bureau d'études GEO-HYD, pour la réalisation du complément de l'état initial (volet assainissement et alimentation en eau potable) et du diagnostic du SAGE. Ainsi cette nouvelle étape a été lancée lors de la CLE du 29 septembre 2015 et s'est poursuivie début 2016, pour un montant total de 62 090,40 € TTC.

La première phase de l'étude a permis de compléter l'état initial et plus particulièrement de développer les données sur l'assainissement collectif, non collectif et industriel, ainsi que sur l'alimentation en eau potable (gouvernance, installations, rejets des STEP, prix de l'eau, etc.).

La seconde phase de l'étude a consisté à la réalisation du diagnostic du SAGE. Au cours de cette phase, les commissions thématiques du SAGE se sont de nouveau réunies les 27 et 28 janvier puis le 29 mars 2016 pour des séances de travail permettant d'aboutir à la définition des enjeux et objectifs du SAGE (cf. annexe 1).

Le diagnostic du SAGE a été validé lors de la séance plénière de la CLE du 1^{er} juin 2016. Les commissions thématiques se réuniront de nouveau début 2017, pour poursuivre les réflexions et préciser les objectifs du SAGE.

- Réalisation d'une étude de « Préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet »

À la fin de l'année 2015, plusieurs collectivités du bassin du Thouet ont sollicité le SAGE pour le portage d'une étude globale (juridique, financière, gouvernance, ressources humaines, ...) à l'échelle du bassin du Thouet, visant à définir les potentielles modalités de mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire.

Lors de la séance plénière du 4 février 2016, les membres de la CLE ont acté le portage de cette étude par le SAGE.

Le cahier des charges de l'étude définit les différentes étapes que sont :

- Phase 1 : Réalisation d'un état des lieux de l'exercice actuel des compétences entrant dans le champ de la GEMAPI et du fonctionnement des collectivités présentes sur le bassin du Thouet.
- Phase 2 : Proposition de scénarios de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet avec la mise en avant des impacts et conséquences de chaque scénario pour les collectivités.
- Phase 3 (tranche conditionnelle) : Rédaction d'un rapport présentant les étapes de mise en œuvre du scénario retenu collectivement.

Cette étude confiée aux Bureaux d'études SCE et GÉO-HYD, d'un montant de 48 084 € TTC, a été lancée le 13 septembre 2016.

L'état des lieux et le diagnostic du territoire (phase 1) seront restitués au comité de pilotage fin janvier 2017. Puis suivront plusieurs séances de travail permettant la définition de scénarios de mise en œuvre de la GEMAPI. L'objectif final de l'étude étant la validation d'un scénario au cours de l'année 2017.

- Suivi des inventaires de zones humides sur le bassin du Thouet

Plusieurs collectivités du bassin ont réalisé au cours de l'année 2016 des inventaires des zones humides, généralement en lien avec l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

Selon le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires qui sont réalisés sur la totalité des territoires communaux et de manière concertée. Pour s'en assurer, une méthodologie d'inventaire des zones humides a été validée le 16 janvier 2014 par la CLE. Toute commune du bassin du Thouet souhaitant réaliser l'inventaire de ses zones humides doit respecter cette méthodologie.

Au cours de l'année 2016, 17 communes du Pays de Gâtine ont réalisé leur inventaire des zones humides. La Communauté de communes du Thouarsais a également lancé un groupement de commandes pour 24 communes de son territoire : les inventaires ont débuté en octobre 2016 et vont se poursuivre jusqu'en juillet 2017.

La cellule d'animation du SAGE est associée aux réunions des différents groupes d'acteurs communaux ainsi qu'aux réunions de cadrage avec les structures « pilotes ». En 2016, la cellule d'animation a participé à une cinquantaine de réunions « zones humides ».

Pour 2017, en plus de la poursuite des inventaires du Thouarsais, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais va également lancer des inventaires sur 20 communes du bassin du Thouet.

- Cartographie des cours d'eau

Une instruction gouvernementale du 3 juin 2015 demande la réalisation d'un inventaire des cours d'eau sur le territoire métropolitain. Les services de l'État 79 ont souhaité associer la CLE du SAGE pour l'élaboration de cette cartographie sur la partie Deux-Sévrienne du bassin du Thouet.

Ainsi, un comité technique issu de la CLE a été constitué ; après une première réunion de travail en novembre 2015, le comité technique s'est de nouveau réuni le 25 mai 2016 pour poursuivre les travaux et plus particulièrement définir la méthodologie d'expertise à employer. Cette méthodologie a par la suite été validée par le CLE du SAGE Thouet le 1^{er} juin 2016.

Des expertises terrain ont été effectuées, fin 2016 par les services de la DDT 79 sur des premiers sous bassins. Les résultats sont par la suite adressés aux communes concernées. Le comité technique se réunira début 2017 pour analyser ces résultats.

En Vienne, le SAGE est associé au comité de pilotage mis en place par la DDT 86. L'animateur du SAGE a assisté à la réunion de ce comité du 25 mars 2016. Des travaux à l'échelle de sous bassin (Dive du Nord) ont été mis en place. Ces travaux se poursuivront en 2017.

En Maine-et-Loire, la cartographie a été présentée lors d'un comité de pilotage en janvier 2016, suite à cette réunion des expertises complémentaires ont été réalisées au cours de l'année. La cartographie actualisée sera présentée en janvier 2017.

- Poursuite de l'élaboration du Schéma Départemental de l'eau de la Vienne

Le Conseil Départemental de la Vienne a décidé, en collaboration avec l'État, d'élaborer un schéma départemental de l'eau afin d'apporter des réponses aux enjeux de l'eau dans le département pour les 10 à 15 prochaines années.

Le SAGE Thouet est associé aux travaux d'élaboration de ce document et fait partie des commissions de travail suivantes :

- Comité de pilotage de l'étude
- Comité « Alimentation en eau potable »
- Comité « Assainissement »
- Comité « Milieux aquatiques »
- Comité « Usages de l'eau »
- Comité « Politiques publiques de l'eau »

- Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE

Le SAGE est cofinancé par de nombreux partenaires. Cela induit un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun.

- Autres réunions suivies par la cellule d'animation

- 12/01/2016** : Réunion guide d'entretien des cours d'eau à Niort (DDT 79)
- 15/01/2016** : Réunion de cadrage pour les inventaires zones humides du Pays de Gâtine à Parthenay
- 26/01/2016** : Comité de pilotage « cartographie cours d'eau 49 » à Angers
- 05/02/2016** : Comité d'Orientation de l'OUGC Thouet – Thouaret – Argenton à Bressuire
- 09/02/2016** : Comité de pilotage du CTMA de la Dive à Marnes
- 10/02/2016** : Réunion de cadrage pour les inventaires zones humides de la Communauté de Communes du Thouarsais à Thouars
- 22/02/2016** : Comité de pilotage du schéma départemental 86 à Poitiers
- 23/02/2016** : Réunion d'information GEMAPI avec la Communauté de Communes du Thouarsais à Thouars
- 14/03/2016** : Comité de pilotage de l'ORENVA à Angoulême
- 22/03/2016** : Comité de pilotage CTMA du Thouet à Thouars
- 23/03/2016** : Réunion SCOT/PLUi du Thouarsais à Thouars
- 24/03/2016** : Comité technique du SCOT du seuil du Poitou à Poitiers
- 24/03/2016** : Comité de suivi de l'étude AUP de l'OUGC de la Dive du Nord à Mignaloux-Beauvoir
- 25/03/2016** : Comité de pilotage « cartographie cours d'eau 86 » à Poitiers
- 07/04/2016** : Réunion d'information GEMAPI organisée par le SAGE à destination des intercommunalités du bassin du Thouet
- 08/04/2016** : Comité de pilotage du programme Re Sources du bassin du Cébron à Saint-Loup-Lamairé
- 28/04/2016** : Comité de pilotage du programme Re Sources des BAC du Pays Thouarsais à Thouars
- 04/05/2016** : Comité technique Trame verte et bleue du SCOT du Seuil du Poitou à Poitiers
- 13/05/2016** : Réunion de cadrage pour les inventaires zones humides du Pays de Gâtine à Saint-Martin-du-Fouilloux
- 18/05/2016** : Rencontre avec la Chambre d'Agriculture 79 au sujet de la mise en place d'un CTGQ sur les bassins Thouet-Thouaret-Argenton à Prahecq
- 25/05/2016** : Comité technique « cartographie des cours d'eau 79 » à Saint-Loup-Lamairé
- 27/05/2016** : Présentation de la GEMAPI aux élus de la Communauté de Communes du Thouarsais à Sainte-Verge
- 06/06/2016** : Assemblée du Réseau Partenarial des Données sur l'Eau (RPDE) Poitou-Charentes à Chasseneuil du Poitou

17/06/2016 : Comité de suivi de l'étude AUP de l'OUGC de la Dive du Nord à Mignaloux-Beauvoir

22/06/2016 : Journée animateurs SAGE de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à Angers

24/06/2016 : Atelier « pollutions diffuses » du Schéma Départemental de l'Eau 86 à Poitiers

30/06/2016 : Comité de pilotage CTMA du Thouet à Sainte Verge

05/07/2016 : Rencontre animateurs SAGE Poitou-Charentes à Chasseneuil du Poitou

27/07/2016 : Rencontre de l'association Sèvre Environnement à Saint-Loup-Lamairé

30/08/2016 : Comité de pilotage de l'étude zones humides du Thouarsais à Thouars

09/09/2016 : Comité de pilotage du programme Re Sources de la Fontaine de Son à Saint-Léger-de-Montbrillais

09/09/2016 : Réunion d'information zones humides aux maires de la Communauté de Communes du Thouarsais à Thouars

15/09/2016 : Comité technique Trame verte et bleue du SCOT/PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais à Thouars

24/09/2016 : Assemblée Générale du Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée à Clessé

27/09/2016 : Comité de pilotage du programme Re Sources des BAC du Pays Thouarsais à Thouars

04/10/2016 : Conférence Départementale 79 de l'eau à Niort

11/10/2016 : Comité technique Trame verte et bleue du SCOT/PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais à Thouars

20/10/2016 : Université Citoyenne de Thouars, table ronde sur l'eau à Thouars

21/10/2016 : Séminaire GEMAPI de l'EPTB Sèvre Nantaise à la Tessouaille

03/11/2016 : Réunion de présentation du dispositif ZSCE « Lutineaux » à Parthenay

15/11/2016 : Commission géographique Trame verte et bleue du SCOT/PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais à Thouars

24/11/2016 : Journée Agence de l'Eau « Eau et Urbanisme » à Tours

29/11/2016 : Comité de pilotage « cartographie cours d'eau 86 » à Poitiers

20/12/2016 : Comité de pilotage CTMA du Thouet à Saumur

4. Actions de communication 2016

- La lettre du SAGE

Deux nouveaux numéros de la lettre du SAGE ont été élaborés en juillet et décembre 2016 et envoyés aux communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats (AEP, rivières, Pays, ...) du bassin du Thouet. Les collectivités sont donc régulièrement informées des décisions prises au sein de la CLE (cf. annexe 2).

Cette lettre est également diffusée aux membres de la CLE et mise en ligne sur le site internet du SAGE.

- Journée « membres de la CLE »

Une journée d'information/sensibilisation sur la thématique de l'assainissement, à l'attention des membres de la CLE et des partenaires du SAGE, a été organisée le 9 novembre 2016 à Saint-Varent (79). La matinée en salle a permis aux participants d'échanger sur la thématique puis l'après-midi a été consacré à la visite de la station d'épuration de Saint-Varent en partenariat avec la Communauté de Communes du Thouarsais et l'association Sèvre Environnement.

- Site internet du SAGE Thouet

Conformément à la demande des membres de la CLE en décembre 2012, un site internet du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013 (www.sagethouet.fr). Cet outil renseigne différentes rubriques (définition du SAGE, présentation du bassin versant, membres de la CLE, actualités, documentation) et permet de télécharger tous les documents relatifs à son élaboration (cf. annexe 3).

Une rubrique « intranet », accessible par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe, permet d'accéder aux documents destinés à l'usage exclusif des membres de la CLE (projet de compte rendu, dossiers portés à connaissance, avis motivés, études du SAGE en cours ...).

5. Budget et financement de l'année 2016

Le SAGE est cofinancé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne et les régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Ces nombreux partenaires induisent un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun. De plus, dans le but d'asseoir la légitimité du co-portage, le SMVT et Saumur Agglo demandent une participation financière aux 10 Communautés de Communes et 3 Communautés d'Agglomération au travers de contributions solidaires.

Pour l'année 2016, les dépenses se sont élevées à **146 856,88 €** (vote du compte administratif 2016 lors du comité syndical du SMVT du 28 mars 2017). Les dépenses principales étant :

- Animation : 69 780,27 € (salaires cellule animation)
- Communication : 3 110,80 € (lettres d'information, journée membres CLE)
- Études : 59 890,32 € (diagnostic du SAGE, étude GEMAPI)

(Compte administratif 2016 détaillé en annexe 4)

6. Analyse – bilan – perspectives

- Bilan 2016 / Difficultés rencontrées

Cette année 2016 a permis la finalisation et la validation du diagnostic du SAGE par la CLE lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2016.

À partir de septembre 2016, la CLE a fait appel à un prestataire pour la réalisation d'une étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet en réponse aux sollicitations de plusieurs collectivités du bassin. Les conclusions de ce travail devraient aboutir, au cours de l'année 2017, à la validation d'un scénario de mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire.

De plus, la communication autour du SAGE a également été poursuivie avec la diffusion de la lettre, l'actualisation du site internet, l'organisation d'une journée d'information/sensibilisation des membres de la CLE. **Ces différents éléments montrent que l'élaboration du SAGE Thouet suit son cours.**

On notera également que l'année 2016 a vu le renouvellement partiel de la CLE et du Bureau suite aux élections régionales et la création de nouvelles communes. La création de nouvelles collectivités au 1^{er} janvier 2017 (communautés de communes, d'agglomérations, communes) entrainera également des modifications de la CLE.

- Perspectives 2017

- Validation de l'étude GEMAPI

Comme évoqué ci-dessous, l'objectif principal du premier semestre 2017 sera la poursuite et la finalisation de l'étude GEMAPI en partenariat avec toutes les collectivités concernées.

- Poursuite de l'élaboration du SAGE

Le lancement de l'étude GEMAPI a eu pour conséquence de décaler quelque peu l'étape suivante d'élaboration du SAGE. Le lancement de l'étude « tendances et scénarios » est prévu pour le second semestre 2017 et se poursuivra début 2018.

- Communication

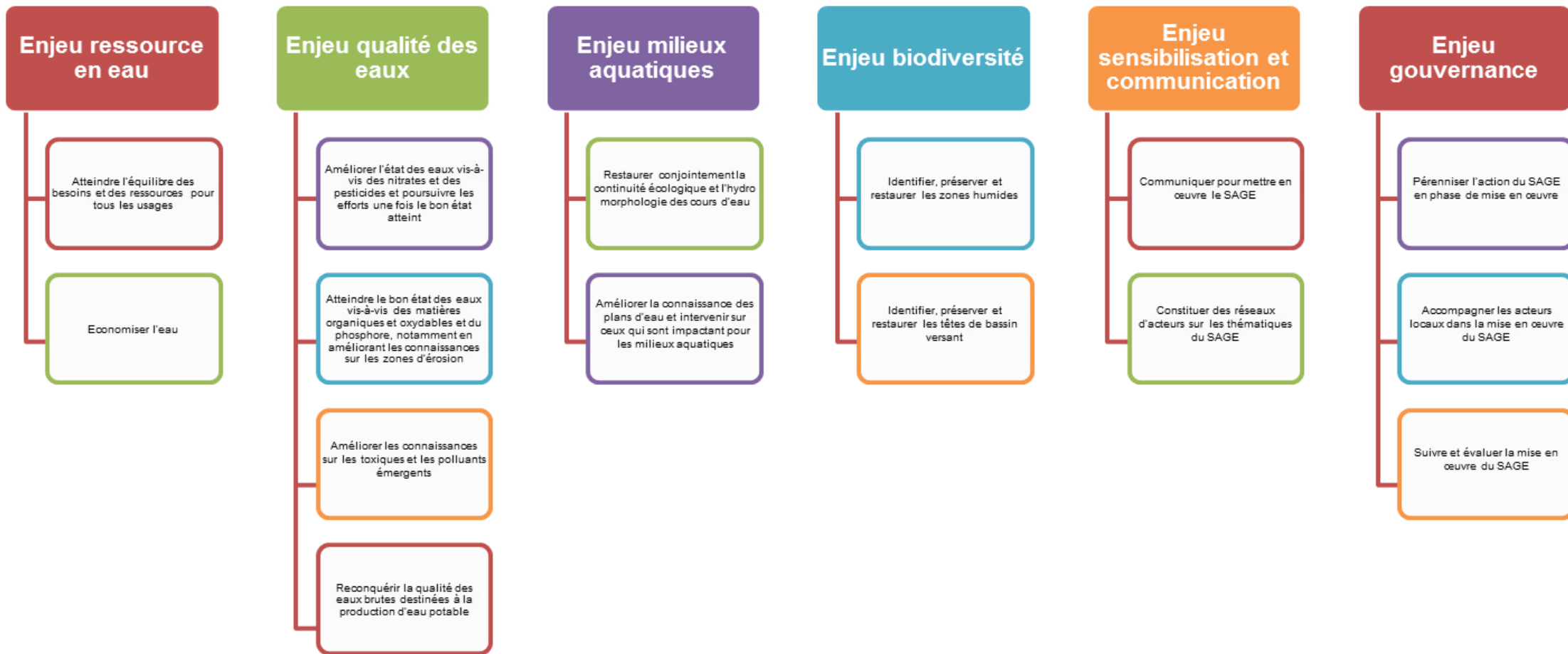
Un nouveau numéro de la lettre sera envoyé au cours de l'année 2017 aux différentes collectivités du territoire. Le site internet sera régulièrement actualisé pour permettre aux partenaires du SAGE Thouet de suivre son élaboration. Des supports de communication pourront être réalisés pour faire connaître le SAGE et son avancement.

Une journée d'information/sensibilisation à l'attention des membres de la CLE et des partenaires du SAGE pourra être organisée, comme les années précédentes, afin d'aborder une thématique rencontrée lors des travaux d'élaboration du SAGE.

La cellule d'animation du SAGE restera à la disposition des collectivités et des partenaires du bassin pour venir présenter le SAGE et répondre aux différentes sollicitations qui pourraient être faites.

7. Annexes

Annexe 1 : Enjeux et objectifs du SAGE validés par la CLE le 1^{er} juin 2016



Annexe 2 : Lettres du SAGE 2016

Lettre du SAGE n°7 - juillet 2016



© Datt - BMV - La Thoue à Aye sur Thouet

GUIDES D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

En réponse à l'invitation gouvernementale du 3 juin 2015, demandant aux services de l'État de réaliser un inventaire des cours d'eau, les Directions Départementales des Territoires (DDT) ont également élaboré, ou sont actuellement en train de le faire, des guides d'entretien des cours d'eau rapportant à tous les usagers leurs droits et devoirs.

En Deux-Sèvres

Ce guide est accessible sur le site internet des services de l'État en parallèle de la carte progressive des cours d'eau du département en cours d'élaboration. À travers les 7 chapitres qui le composent, il fait la distinction entre les opérations qui relèvent de l'entretien courant et les travaux ou activités qui nécessitent une procédure au titre de la Loi sur l'Eau. Vous retrouverez également les contacts utiles du service chargé de la police de l'eau et des techniciens de rivière des Deux-Sèvres.



Télécharger le guide d'entretien des cours d'eau sur le site internet des services de l'État des Deux-Sèvres, page « Environnement, eau, risques naturels et technologiques », rubrique « Eau ».

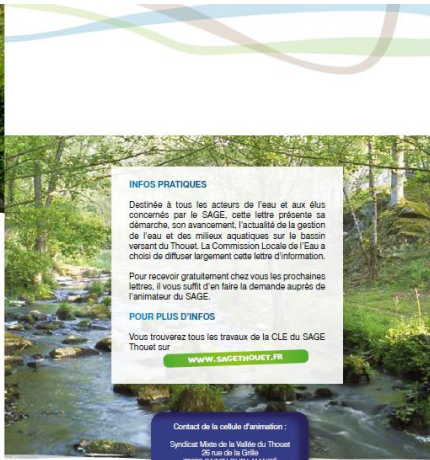
En Maine et Loire

En complément de la réalisation de la cartographie, les services de la DDT 49 ont également élaboré une fiche d'entretien sur l'entretien des cours d'eau en Maine et Loire, disponible par ce lien : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/entretien-cours-d-eau-fiche-d-information-mel-49005.html>



En Vienne

La DDT de la Vienne est actuellement en train d'élaborer son guide d'entretien des cours d'eau. Ce dernier sera disponible en ligne afin de vous compléter la carte évolutive d'inventaire des cours d'eau du département.



© Datt - BMV - Thouet amont

INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochaines lettres, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

POUR PLUS D'INFOS

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur

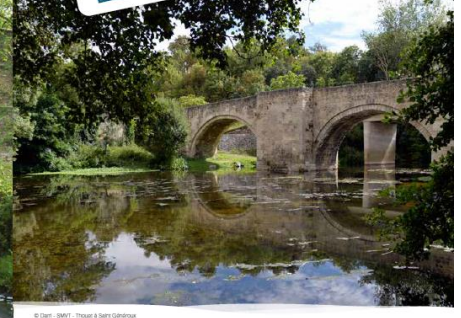
www.sagethouet.fr

Contact de la cellule d'animation :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la Gare
78000 SAINT-DENIS-LES-MAISIS
05 40 64 85 88
sage.thouet@valleedouthouet.fr

Olivier CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet

COMPOSITION DE LA CELLULE D'ANIMATION :
- Pierre PAULI, animateur du SAGE Thouet
- Alexis PACAUD, technicien du SAGE Thouet
- Claude PATREJAULT, assistante administrative



© Datt - BMV - Thouet à Saint-Denis

ÉDITO

Le premier semestre de l'année 2016 marque une étape importante dans l'élaboration de notre SAGE Thouet. En effet, le 1^{er} juin dernier, les membres de la CLE ont validé le diagnostic du SAGE. S'agissant sur les enjeux de notre territoire dans le domaine de l'eau, y compris dans le cadre d'une démarche concertée, assurez bien de la suite pour ce chantier qui nous mobilisera encore pendant plusieurs années. Qualité du dialogue, écoute de l'autre, respect de la diversité des points de vue sont au rendez-vous de ces nombreuses séances de travail. Continuons ainsi !

En parallèle de l'élaboration du SAGE, un autre projet va s'ouvrir à nous en septembre prochain : la réflexion sur la mise en œuvre d'une nouvelle compétence obligatoire de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

La CLE du SAGE Thouet a été, ces derniers mois, sollicitée par plusieurs collectivités partenaires pour porter une étude sur l'organisation de cette compétence à l'échelle du bassin versant. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour les différentes collectivités concernées car il nous appartient, comme élus, de réfléchir et nous accorder sur une organisation rationnelle et efficace dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques. Capotons là aussi que la pertinence du périmètre de réflexion et la volonté collective de réussir nous permettront de dessiner ensemble ce nouveau partage institutionnel.

Président de la CLE Olivier CUBAUD, Thouet

- 1 OÙ EN EST-ON ?
- 2 ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL ET DU DIAGNOSTIC
- 3 UNE NOUVELLE COMPÉTENCE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : LA GEMAPI
- 4 LES DIFFÉRENTS ÉCHELLES DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
- 5 LES ÉLÉMENTS DES COURS D'EAU

OÙ EN EST-ON ?

Suite à la validation par les membres de la CLE du SAGE Thouet de l'état initial en avril 2015, le Bureau d'études GEO-HYD a été mandaté pour intégrer des données complémentaires sur le volet « assainissement, eau, risques naturels et technologiques », rubrique « Eau ».

Cette mission, lancée le 29 septembre 2015, a ainsi permis d'analyser les données issues de la phase d'état des lieux et d'identifier et confirmer les grands enjeux du territoire. Pour cela, une analyse approfondie des interactions entre les usages, les milieux et la ressource en eau a été réalisée,

permettant de mettre en avant les convergences et les divergences d'intérêts, les atouts et les faiblesses du bassin du Thouet.

Pour ce faire, plusieurs séances de travail ont permis d'assurer une large concertation, les commissions thématiques du SAGE nousasant, en effet, l'ensemble des acteurs du territoire.

Lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2016, les membres de la CLE ont validé le diagnostic du SAGE Thouet, marquant ainsi une nouvelle étape dans son élaboration.



Les enjeux et objectifs suivants ont été identifiés lors de différentes séances de travail et validés par les membres de la CLE :

- ENJEU RESSOURCE EN EAU**
 - Assurer l'équilibre des besoins et des ressources pour tous les usages
 - Économiser l'eau
- ENJEU QUALITÉ DES EAUX**
 - Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides pour garantir les efforts une fois le bon état atteint
 - Assurer le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, notamment en améliorant les connexions sur les zones d'érosion
 - Améliorer les connexions sur les toitures et les polluants émergents
 - Reconquérir la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable
- ENJEU MILIEUX AQUATIQUES**
 - Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau
 - Améliorer la connaissance des plans d'eau et intervenir sur ceux qui sont impactés pour les milieux aquatiques

- ENJEU GOUVERNANCE**
 - Piloter l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
 - Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

Les étapes suivantes d'élaboration du SAGE

Suite à la validation du diagnostic, l'année à venir va permettre aux membres de la CLE et aux commissions thématiques du SAGE de se réunir de nouveau pour préciser ces enjeux et objectifs. L'étape suivante d'élaboration du SAGE, prévue courant 2017, permettra de définir le scénario tendanciel. C'est-à-dire d'estimer les tendances d'évolution des usages et leurs impacts sur le milieu, en prenant en compte les mesures de restauration en cours ou programmées. L'objectif étant d'estimer l'état de la ressource et des milieux dans les prochaines décennies si les dynamiques actuelles se poursuivent, sans SAGE.

À partir de ce scénario de référence, des variantes seront définies selon les orientations prises par la CLE en fonction des objectifs incontournables et des actions indispensables à mettre en place pour répondre aux enjeux de gestion de l'eau sur le territoire. Ces variantes se distingueront principalement par la définition de moyens différents d'atteinte du bon état écologique liés par la Directive Cadre sur l'Eau : niveau d'ambition des objectifs, moyens mis en œuvre pour les atteindre, positionnement institutionnel ou politique, approche technique, etc.



© Datt - Image

SYNTHÈSES DE L'ÉTAT INITIAL ET DU DIAGNOSTIC

L'état initial, validé en 2015, est un document regroupant l'ensemble des données recueillies sur le territoire du SAGE Thouet. Il aborde notamment les caractéristiques générales du bassin, la qualité et la quantité de la ressource en eau, les milieux aquatiques, les activités et usages liés à l'eau ou encore les acteurs et politiques en matière de gestion de cette ressource. Afin de le rendre accessible à tous, la cellule d'animation a réalisé la synthèse de cet état initial. Cette version vous permettra de prendre connaissance des principales caractéristiques du bassin du Thouet qui ont permis d'élaborer le Diagnostic du SAGE Thouet. Ce dernier a également été synthétisé afin que chacun des acteurs du territoire puisse se l'approprier.

Retrouvez l'état initial, le diagnostic et leurs synthèses sur le site internet du SAGE, onglet « Documents du SAGE » : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>



INFOS COMPLÉMENTAIRES

Les élections Régionales de 2015 et la création de nouvelles régions et communes au 1^{er} janvier 2016 ont eu pour conséquence la prise d'un nouveau mandat de composition de la CLE. Suite au départ ou au changement de mandat de certains membres, le bureau de la CLE a lui aussi été renouvelé en partie.

Afin de compléter le Bureau de la CLE, les membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ont ainsi élu, en plus des membres déjà présents :

- M. Nicolas GAMACHE - Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- M. Robert GIBALLI - Commune d'Argentanmay (70)

Vous pouvez retrouver le nouvel arrêté préfectoral de composition de la CLE du 21 avril 2016 sur le site internet du SAGE Thouet : www.sagethouet.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Le rapport d'activités 2015 de la CLE du SAGE Thouet a été validé lors de la séance plénière du 4 février 2016. Ce rapport permet d'avoir une vision globale de l'avancée des travaux d'élaboration du SAGE. Sont évoqués dans ce document des reports sur le SAGE et son contexte, une présentation des activités de la CLE et de son Bureau, les différentes réunions suivies par la cellule d'animation et les actions de communication menées en 2015. Vous trouverez également le bilan financier ainsi que les perspectives pour 2016.

Le rapport d'activités 2015 est téléchargeable sur le site internet du SAGE, rubrique documentation.

UNE NOUVELLE COMPÉTENCE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : LA GEMAPI

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, modifiée par la loi NOTRe du 7 août 2015, instaure une nouvelle compétence obligatoire de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, dite GEMAPI. Cette nouvelle compétence obligatoire est attribuée à partir du 1^{er} janvier 2018 aux communes et par transfert aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-PI).

La loi prévoit également la reconnaissance de structures existantes ou à créer en Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sur les bassins et en Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur les sous-bassins hydrographiques.

Plusieurs collectivités du bassin du Thouet ont sollicité le SAGE pour le portage d'une étude de préfiguration de la mise en œuvre de cette compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet, principe validé par les membres de la CLE lors de la séance plénière du 4 février 2016.

Cette étude visera ainsi à :

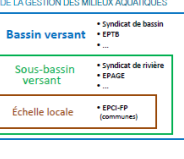
- Appréhender les modalités et les conséquences financières, techniques, juridiques et organisationnelles de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI pour les différentes collectivités du bassin du Thouet ;
- et se déroulera en 3 phases :

- état des lieux à l'échelle du bassin du Thouet (13 EPCI-PI et 8 syndicats - milieux aquatiques)
- proposition de scénarii d'organisation de la GEMAPI
- mise en œuvre du scénario validé collectivement (le cas échéant)

L'étude, qui devrait être lancée d'ici la fin de l'été, permettra d'identifier les évolutions des structures actuelles et les décisions qu'elles seront amenées à prendre.



LES DIFFÉRENTS ÉCHELLES DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES



- 1 OÙ EN EST-ON ?
- 2 ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL ET DU DIAGNOSTIC
- 3 UNE NOUVELLE COMPÉTENCE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : LA GEMAPI
- 4 LES DIFFÉRENTS ÉCHELLES DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
- 5 LES ÉLÉMENTS DES COURS D'EAU



© SAGE - Dailly - Saint-Pierre

ZOOM SUR DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES : LES SITES NATURA 2000

Le réseau Européen Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour leur richesse biologique, la rareté ou la fragilité des espèces qui y habitent. Son objectif premier est de maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable la faune, la flore et les habitats considérés comme étant en danger d'extinction, vulnérables, rares ou endémiques (c'est-à-dire caractéristiques d'une zone géographique particulière). Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

La désignation des sites Natura 2000 par les États membres de l'Union Européenne s'appuie sur deux directives que sont :

- la directive « Oiseaux »
- la directive « Habitats, Faune, Flore »

Ainsi, dès 1979, la directive « Oiseaux » prévoit la création de **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** afin d'assurer la conservation d'oiseaux jugés d'intérêt communautaire.

En 1992, la directive « Habitats-Faune-Flore » prévoit la création de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** destinées à permettre la conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

L'ensemble de ces différentes zones (ZPS + ZSC) forme le réseau Natura 2000.

L'Union Européenne laisse aux États membres le choix de la procédure à mettre en œuvre pour faire venir ce réseau. Ainsi, la France a opté pour la mise en place d'un système national basé sur le volontariat des acteurs locaux par le biais de la contractualisation. L'État français a privilégié cette voie contractuelle, sans pour autant exclure les autres moyens de protection (réglementaire, forcé, etc.) pour éviter toute dégradation de site, dont il porte la responsabilité au regard du droit européen.

Pour chaque site Natura 2000, un **Comité de Pilotage (COPIL)** représentant l'ensemble des acteurs locaux débore le **Document d'Objectifs (DOCOB)**, véritable plan de gestion

pour le site. Ce DOCOB propose un ensemble de mesures qui peuvent être contractualisées avec les différents partenaires. Le comité de pilotage réunit les gestionnaires et usagers du territoire, les collectivités territoriales concernées, les scientifiques, les associations de protection de la nature.

Il existe sur le bassin du Thouet 6 sites Natura 2000 :

- 3 au nom de la Directive « Oiseaux » : Champagne de Miron, Planer d'Orion-Thinzeay, Planer du Minobalain et du Neuvillois
- 3 au nom de la Directive « Habitats, Faune, Flore » : Vallée de l'Argenton, Bassin du Thouet amont, Caves de Billard

Les sites de la Vallée de l'Argenton et du bassin du Thouet amont sont des **sites Natura 2000 « Oiseaux »**, c'est-à-dire que leur gestion peut notamment retrouver des espèces inféodées aux cours d'eau comme la Louze d'Europe, l'Écrevisse à pattes blanches, le Chabot, ou encore la Lamproie de Planer.

La préservation de ces espaces est intimement liée à la qualité de leurs habitats et donc à la qualité des cours d'eau. **La mise en place du SAGE et de la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin du Thouet, devra permettre de concourir à l'amélioration de la qualité de la ressource et de ce fait à la préservation de ces espaces.**



© SAGE - Cholet, © SAGE - Fontaine-aux-Érables, © SAGE - Lempdes-sur-Loire, © SAGE - Loue d'Europe



INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser également cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochaines lettres, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

POUR PLUS D'INFOS

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur

www.sagethouet.fr

Contact de la cellule d'animation :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
20 rue de la CLE
78000 SAINT-LOUP-LAMARINE
05 49 64 95 98
sage.thouet@valleeduthouet.fr

Composé de la cellule d'animation :

- Pierre FÉAUD, animateur du SAGE Thouet
- Alain FÉCAUD, technicien du SAGE Thouet
- Claude PATRELLI, assistante administrative



EDITO

L'année 2016 aura été une année riche pour l'élaboration du SAGE Thouet. D'un point de vue technique, ce fut d'abord la validation du diagnostic du SAGE. C'est une étape souvent longue et fastidieuse dans la recherche et le partage des données ; mais, pour autant, indispensable pour construire un socle solide afin de bâtir un SAGE aux enjeux et objectifs partagés.

D'un point de vue gouvernance, les travaux ont démarré avec une étude portant sur l'ensemble des structures publiques concernées en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. En effet, une évolution réglementaire se fera pour le 1^{er} janvier 2018 avec la nouvelle compétence obligatoire pour les collectivités : la GEMAPI. Il est essentiel que les élus s'imprègnent de cette question sur le territoire et, pour cela, l'échelle du bassin versant du Thouet est le bon périmètre pour cette discussion et cette réflexion.

Enfin, parce que l'élaboration d'un SAGE suppose d'activer tous les leviers qui peuvent conduire à une amélioration qualitative et quantitative de l'eau sur notre bassin versant, la CLE du SAGE Thouet s'est penchée sur la question de l'assainissement. Formation des membres de la CLE, visite d'une station d'épuration... vous trouverez dans cette lettre de nombreuses informations sur la journée des membres de la CLE qui s'est tenue à Saint-Varent le 9 novembre 2016 et sur la thématique assainissement.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre et, puisque la période s'y prête, je vous présente, au nom des membres de la CLE et de l'équipe d'animation du SAGE Thouet, tous mes meilleurs vœux en ce début d'année 2017 !

Olivier CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet

UNE JOURNÉE D'INFORMATION POUR LES MEMBRES DE LA CLE



© SAGE - Journée Information SAGE Thouet

L'élaboration d'un SAGE amène les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) à s'emparer de nombreuses thématiques qui peuvent être l'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'aménagement du territoire, l'impact des activités socio-économiques, la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, etc. Afin de s'approprier ces nombreux sujets, des journées de sensibilisation sont organisées pour permettre aux membres de la CLE d'échanger sur les enjeux du bassin.

En novembre 2016, une première journée d'information sur la thématique de la restauration des cours d'eau avait permis aux membres de la CLE d'échanger, en salle et lors de visites terrain, sur la gestion des milieux aquatiques, le fonctionnement des cours d'eau et l'approche réglementaire dans le cadre de travaux d'aménagement.

Pour donner suite à cette première rencontre, une nouvelle journée d'information et de visite s'est déroulée le mercredi 9 novembre 2016 sur la commune de Saint-Varent (79). Cette journée, organisée avec la Communauté de communes du Thouarais et l'association Sèvre Environnement, a permis aux membres de la CLE d'aborder les sujets liés à l'assainissement.

Le cycle domestique de l'eau, la réglementation, les principes de l'assainissement collectif et autonome ou encore les problématiques rencontrées sur le territoire sont, autant de thèmes qui ont ainsi pu être développés lors d'un premier contact en salle.

La journée s'est poursuivie par la visite de la station d'épuration de Saint-Varent. Les services de la Communauté de communes ont permis aux participants le fonctionnement de cette station (filère eau : type boues activées / filière boue : stockage dans les plants de roseaux) mise en service en 2010 et d'une capacité de 2 500 équivalents habitants.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, de nouvelles journées d'information pourront être organisées afin de permettre aux membres de la CLE d'approfondir les thématiques rencontrées sur le bassin du Thouet.



© SAGE - Journée Information SAGE Thouet



© SAGE

L'ASSAINISSEMENT SUR LE BASSIN DU THOUET*

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

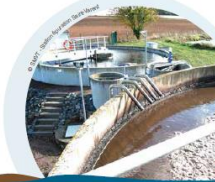


© SAGE - SAGE

En France, l'organisation des services de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales relève des communes et de leurs groupements. La collectivité peut soit assurer directement le service en régie, soit en confier la tâche à une compagnie privée spécialisée. Le contrôle sur les Services des Eaux est assuré à posteriori par l'Administration.

Sur le périmètre du SAGE, il existe 10 structures intercommunales et seulement quatre communes indépendantes qui gèrent l'assainissement collectif, soit un **parc de 137 stations d'épuration dont 119 relevant directement dans les eaux superficielles du bassin du Thouet.**

La capacité totale de traitement des 137 stations d'épuration est de **270 150 équivalents habitants (EH)**. Les 119 stations relevant dans les eaux superficielles et pouvant donc avoir un impact direct représentent une capacité de **263 144 EH.**



© SAGE - SAGE

Le parc est principalement composé de stations de capacité inférieure à 1 000 EH. On notera tout de même la présence de **12 stations de plus de 2 000 EH** avec les plus importantes que sont celles de Beaucouze, Parthenay et Thouars (90 000, 42 500 et 35 000 EH).

L'analyse faite lors du 1^{er} état initial du SAGE montre que sur les 119 stations relevant directement dans les eaux superficielles, **67 ont plus de 20 ans, dont 45 plus de 30 ans.** Bien que pour certaines des travaux de remise à niveau aient pu être réalisés depuis leur mise en service, l'âge vieillissant du parc nécessite d'être vigilant au bon fonctionnement de ces installations.

À l'échelle du bassin du Thouet, les rendements moyens sont plutôt bons avec des **rendements supérieurs à 85 %** pour les principaux paramètres concernant la qualité de l'eau (DB5, DCO, MES²⁰). Les traitements de l'azote et du chloreux affichent également des rendements moyens élevés. À noter que ces derniers sont particulièrement élevés sur les stations à grande capacité : les plus petites stations peuvent, quant à elles, présenter des rendements un peu moins bons. Cependant ces plus petites installations n'ont pas vocation à traiter tous les paramètres pour les stations de moins de 2 000 EH, peu sont dotées de traitements spécifiques à l'azote et au phosphore.

Concernant le dimensionnement des ouvrages, on notera que certaines stations de moins de 2 000 EH fonctionnent avec des charges entrées supérieures à leur capacité de traitement (17 en surcharge hydraulique et 4 en surcharge organique) et peuvent donc être directrices de rejets impactant directement le milieu naturel.

* Les données présentées :
- si l'assainissement collectif est non collectif sont issues de la base de données nationale (donnée de 2013) et de l'état initial du SAGE Thouet

DB5 / DCO : Demande Biochimique et chimique en oxygène indique la teneur en matières organiques carbonées
MES²⁰ : Matière En Suspension, indique la teneur en particules fines dans l'eau, responsables de la turbidité et pouvant avoir des impacts néfastes sur la qualité de l'eau et des espèces aquatiques.

Sur les 119 stations relevant directement dans les eaux superficielles, **22 collectent les effluents à partir d'un réseau unitaire**, c'est-à-dire qui évacue dans un même collecteur les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. L'apport impondérable des pluies peut être à l'origine d'un dysfonctionnement de la station d'épuration. Les stations de plus grande capacité possèdent toutes un réseau séparatif (distinction entre le collecteur des eaux domestiques de celui des eaux pluviales).

L'assainissement non collectif

En France, l'assainissement non collectif relève des communes et de leurs groupements. Sur le bassin du Thouet, **23 structures sont reconnues comme gestionnaires de SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont 13 communes indépendantes. Ces SPANC ont pour missions le contrôle de la conception, l'implantation et de la bonne exécution des installations relatives ainsi que du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes.



© SAGE - Assainissement autonome

Sur le bassin du Thouet, **22 845 dispositifs** ont été recensés (inventaire non exhaustif), dont **18 400 ont fait l'objet d'une visite de contrôle**. Parmi les installations contrôlées, 25% ont été classées en priorité 1, c'est-à-dire non conformes et induisant des risques pour la salubrité publique en raison des risques de pollution du milieu. Ces installations doivent faire l'objet de **travaux de régularisation dans un délai de 4 ans.**

Pour plus de détails sur l'assainissement du bassin du Thouet, vous pouvez télécharger l'état initial du SAGE ainsi que le rapport de l'état initial sur l'assainissement et l'alimentation en eau potable sur le site internet : www.sagethouet.fr



© SAGE - SAGE

Bien que l'impact des rejets de l'assainissement non collectif soit relativement faible sur le territoire par rapport aux rejets des stations d'épuration, le nombre important d'habitants ne pouvant être raccordé au réseau collectif qui nous amène à considérer l'assainissement individuel comme une filière à part entière et donc à assurer du bon fonctionnement de ces dispositifs afin de **limiter leurs impacts sur les eaux du bassin.**

Annexe 3 : Documents téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet

L'espace « Documentation » (<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>) du site internet du SAGE Thouet permet de télécharger les documents suivants :

- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du SAGE Thouet
- Arrêté Préfectoral de composition de la CLE du SAGE Thouet
- Comptes rendus des séances de la CLE
- Comptes rendus des séances du Bureau de la CLE
- Comptes rendus des commissions thématiques du SAGE Thouet
- Lettres du SAGE Thouet
- Rapport annuel d'activité de la CLE
- Modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
- Études du SAGE Thouet
- État initial du SAGE
- Diagnostic du SAGE

L'espace intranet du site, accessible aux membres de la CLE, permet de télécharger les documents en cours de validation.

Des informations sur le SAGE sont également disponibles sur le site internet Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/thouet>

Annexe 4 : Compte Administratif 2016 – SAGE Thouet

DÉPARTEMENT
DES
DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU A LA
SOUS - PREFECTURE

10. AVR. 2017

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUE

79200 PARTHENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 28 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, se sont réunis au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet à Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence de M. Jean-François COIFFARD, 1^{er} Vice-Président, sur la convocation faite le 17 mars 2017. Le comité syndical du jeudi 16 mars 2017 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée.

Délégués titulaires présents

Les Vice-présidents : Jean-François COIFFARD, Patrice HOUTEKINS.

Mesdames les déléguées : Rosemary BARBIER, Henriette BEAUDET, Marinette CARTIER, Annie LAURENTIN, Patricia SCHAAF, Danièle SOULARD,

Messieurs les délégués : Pascal BIRONNEAU, Nicolas DELAUNAY, Olivier FOUILLET, Jean-Claude GUÉRIN, Louis-Marie LUMINEAU, Jean-Yann MARTINEAU, Francis RENAUDEAU, Daniel SOURISSEAU

Délégués suppléants

Madame la déléguée: Jeanne BARIGALT suppléante de Céline LHOMMEAU

Messieurs les délégués: Joël BERTHELOT suppléant de René FORTHIN, Jean-Paul CHAUSSONNEAUX suppléant de Sylvie DECEMME

Conseillers Départementaux

Olivier FOUILLET, Maryline GELEE

Pouvoirs

Christine CHOQUET donne pouvoir à Marinette CARTIER, Gilbert FAVREAU donne pouvoir à Olivier FOUILLET

Absents / Excusés

Le Président : Olivier CUBAUD (excusé)

Mesdames les déléguées : Michelle ARNAULT, Nathalie BRESCIA, Christine CHOQUET, Véronique CORNUAULT, Amandine DUGUET, Mathilde FAURE, Sylvie GERBIER, Françoise HULLIN (excusée), Antoinette MARCHADIER (excusée), Lucie MORISSET, Sylvie PROUST, Agnès RAVAILLEAU BACHELIER (excusée), Julia SALVAT, Chantal TIREL

Messieurs les délégués : Xavier AUBRUN, Jean-Claude BABU, Pierre BIGOT, Gérard BLANQUART, Jean-Michel BLOT, Mickaël BOIDRON, Norbert BONNEAU, Hervé BOTON, Jean-Marie BOUDIER, Dominique DAVID, Mickaël DE MORAIS, Patrick DEVAUD, Didier DUBIN, Bruno DUPAS, Claude FERJOU, Pascal FILLION, Gérard GIRET, Alain GUERET, Daniel GUERINEAU, Jean-Pierre GUILLAUMIN, Christophe GUILLOT, Dominique JOLLY, Nicolas MARTIN, Samuel MAUDET, Pierre-François MINGRET, Stéphane PROUST, Christian RABIN, Daniel ROBERT, Benoît PILLOT (excusé), Max SAVU, Gilles SORIN, Jean-Pierre THEBAULT

Les Conseillers Départementaux : René BAURUEL, Hervé DE TALHOUET-ROY, Coralie DENOUES, Gilbert FAVREAU Béatrice LARGEAU, Esther MAHIET-LUCAS (excusée), Marie-Pierre MISSIOUX, Sylvain SINTIVE (excusé)

Délégués

En exercice	76
Présents	21
Votants	23
Pour	23
Contre	-
Abstention	-

Objet : Vote du compte administratif 2016 - budget annexe SAGE THOUET

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe SAGE THOUET qui se décomposent comme suit :

SECTION	Résultats à la clôture de l'exercice 2015		Opérations de l'exercice 2016		Résultat de l'exercice 2016		Résultats à la clôture de l'exercice 2016	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT								
FONCTIONNEMENT		23 867,41	146 856,88	138 712,24		- 8 144,64		15 722,77
TOTAL			146 856,88	138 712,24		- 8 144,64 €		15 722,77

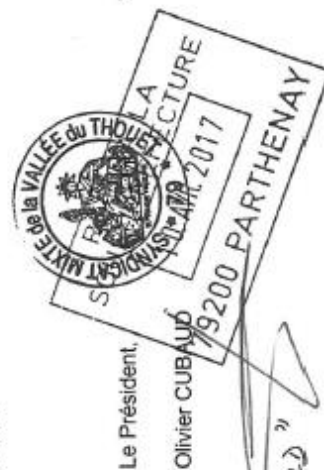
Ce document est rigoureusement conforme au compte de gestion du receveur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte les résultats du Compte Administratif 2016 du budget annexe SAGE THOUET tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Loup les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 07/04/2017 et de la publication/notification le



Comité syndical du mardi 28 mars 2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	89 600,00	76 893,27	0,00	0,00	12 706,73
60611	Eau et assainissement	100,00	109,55	0,00	0,00	-9,55
60612	Energie - Electricité	300,00	322,80	0,00	0,00	-22,80
60621	Combustibles	1 180,00	204,12	0,00	0,00	975,88
60622	Carburants	500,00	326,33	0,00	0,00	173,67
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	95,31	0,00	0,00	4,69
60636	Vêtements de travail	150,00	102,57	0,00	0,00	47,43
6064	Fournitures administratives	1 000,00	872,51	0,00	0,00	127,49
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	849,52	0,00	0,00	150,48
6132	Locations immobilières	2 775,00	2 976,35	0,00	0,00	-201,35
6135	Locations mobilières	1 000,00	572,60	0,00	0,00	427,40
61521	Entretien terrains	300,00	56,11	0,00	0,00	243,89
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
61551	Entretien matériel roulant	550,00	377,69	0,00	0,00	172,31
61558	Entretien autres biens mobiliers	50,00	16,16	0,00	0,00	33,84
6156	Maintenance	1 200,00	1 487,90	0,00	0,00	-287,90
6161	Multirisques	950,00	915,61	0,00	0,00	34,39
617	Etudes et recherches	65 000,00	59 890,32	0,00	0,00	5 109,68
6182	Documentation générale et technique	250,00	163,68	0,00	0,00	86,32
6184	Versements à des organismes de formation	1 355,00	131,70	0,00	0,00	1 223,30
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	90,00	0,00	0,00	0,00	90,00
6231	Annonces et insertions	150,00	143,64	0,00	0,00	6,36
6237	Publications	7 300,00	3 110,80	0,00	0,00	4 189,20
6251	Voyages et déplacements	800,00	1 202,83	0,00	0,00	-402,83
6257	Réceptions	700,00	487,32	0,00	0,00	212,68
6261	Frais d'affranchissement	1 700,00	1 615,91	0,00	0,00	84,09
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	830,32	0,00	0,00	169,68
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	50,00	31,62	0,00	0,00	18,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	54 415,00	54 242,31	0,00	0,00	172,69
6218	Autre personnel extérieur	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	40,00	35,71	0,00	0,00	4,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	700,00	678,05	0,00	0,00	21,95
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	120,00	107,04	0,00	0,00	12,96
64111	Rémunération principale titulaires	7 000,00	7 000,97	0,00	0,00	-0,97
64118	Autres indemnités titulaires	120,00	107,38	0,00	0,00	12,62
64131	Rémunérations non tit.	28 600,00	28 569,05	0,00	0,00	30,94
64138	Autres indemnités non tit.	130,00	120,00	0,00	0,00	10,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 800,00	9 805,17	0,00	0,00	-6,17
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 300,00	3 345,06	0,00	0,00	-45,06
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 600,00	1 581,32	0,00	0,00	18,68
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 500,00	2 519,62	0,00	0,00	-19,62
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	300,00	296,83	0,00	0,00	3,17
6475	Médecine du travail, pharmacie	105,00	75,10	0,00	0,00	29,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante	15 600,00	15 537,96	0,00	0,00	62,04
658	Charges diverses de gestion courante	15 600,00	15 537,96	0,00	0,00	62,04
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	183,34	0,00	0,00	316,66
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	96,85	0,00	0,00	403,15
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	86,49	0,00	0,00	-86,49

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		160 116,00	146 856,88	0,00	0,00	13 268,12

023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		160 116,00	146 856,88	0,00	0,00	13 268,12
---	--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				
--	--	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6010 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	651,00	0,00	0,00	-651,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	651,00	0,00	0,00	-651,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	136 247,69	138 061,24	0,00	0,00	-1 813,65
74716	Autres participations Etat	77 235,76	82 079,32	0,00	0,00	-4 843,56
7472	Participat* Régions	12 200,00	12 103,26	0,00	0,00	96,75
7473	Participat* Départements	13 614,68	14 604,65	0,00	0,00	-989,97
74741	Participat* Communes du GFP	895,85	1 057,67	0,00	0,00	-161,82
74751	Participat* GFP de rattachement	24 340,51	24 178,69	0,00	0,00	161,82
74758	Participat* Autres groupements	7 960,78	4 037,66	0,00	0,00	3 923,13
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		136 247,69	138 712,24	0,00	0,00	-2 464,65

042	Opérat* ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		136 247,69	138 712,24	0,00	0,00	-2 464,65
--	--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		23 867,41				
---	--	------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.